



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

## Compte-rendu du Comité paritaire sylvo-cynégétique Auvergne-Rhône-Alpes 28 juin 2022

Présents :

<u>Membres du comité et leurs conseillers techniques</u>	<u>Experts permanents</u>
<b>Etat :</b> Guillaume ROUSSET, Isabelle MENARD, Julien MESTRALLET <b>Conseil Régional AURA :</b> Philippe MEUNIER, Nicolas BOUSSELIN <b>Communes forestières AURA :</b> Philippe MACHEDA (en visio), Jérémie TRUBERT <b>ONF :</b> Eric DUBOIS, Nicolas KARR <b>Fransylva :</b> <b>FDC 03 :</b> <b>FDC 15 :</b> Gérard ALBAT <b>FRC :</b> Alexis PIVARD <b>CNPF :</b> Pierre FAUCHER, Isabelle GIBERT-PACAUT <b>FDC 42 :</b> Franck VITAL <b>FDC73 :</b> Guy CHARVET	<b>Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc :</b> Geoffrey THOMAS <b>OFB :</b> David LAFFITTE

Excusés : Bruno DE BROUSSE (Fransylva), Albert HOFER (Chambre d'agriculture) Jean-Pierre GAILLARD (FDC Allier, représenté par Gérard ALBAT)

Le 28 juin 2022, le comité paritaire sylvo-cynégétique s'est réuni sous la présidence de Philippe MEUNIER, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, aux relations internationales, à la chasse, à la pêche, au bois, à la forêt, aux associations patriotiques et aux anciens combattants et Guillaume ROUSSET, Directeur régional adjoint de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.

En raison d'une contrainte de temps pour certains participants, l'ordre des sujets à traiter au cours de cette séance est remanié.

### **1. Bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers en AuRA**

Mme Isabelle MENARD présente le résultat des concertations départementales (cf carte du bilan annuel 2022). Tous les départements ont envoyé leurs informations.

M. Guillaume ROUSSET constate que la méthodologie a atteint une maturité, que les dialogues se tiennent dans les départements, qu'une cartographie partagée est produite. Il se félicite de ces résultats. Il est donc possible de discuter des actions. Il précise également que le plan de relance va générer davantage de plantations, ce qui nécessitera l'instauration de dialogues locaux supplémentaires pour que les parcelles sensibles soient signalées par les forestiers aux chasseurs afin qu'elles bénéficient d'une attention particulière.

M. Philippe MEUNIER se réjouit de la production des constats partagés par tous les acteurs et attend l'étape suivante qui portera sur les méthodes à mettre en œuvre sur les territoires. Il informe que cette semaine, la Région va voter son troisième plan triennal d'actions avec les chasseurs. Il annonce également qu'un second plan forêt-bois sera proposé.

M. Nicolas KARR est intéressé à étudier les variations du bilan annuel d'une année sur l'autre, pour faciliter la mise en place de mesures correctives adaptées dans le cadre du PRFB. Il propose de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion les mesures prises sur les zones en déséquilibre, notamment en matière de plans de chasse.

M. Franck VITAL demande que sur les zones où l'équilibre est rompu, un bilan des actions cynégétiques et sylvicoles soit réalisé.

Il précise aussi que sur le département de la Loire, la carte réalisée est la première avec un consensus.

Il demande pourquoi dans le Cantal deux UGC sont indiquées dans les commentaires comme étant « sans consensus » alors que la cartographie a été validée. Cela peut se comprendre sur la zone « équilibre à caractériser » mais pas sur les zones « équilibre à maintenir ». Isabelle MENARD répond que la cartographie a été validée mais avec l'abstention des forestiers et d'un représentant des APN. Ces commentaires correspondent sans doute aux UGC pour lesquelles des réserves ont été émises. La précision sera demandée à la DDT.

Il souhaite savoir ce que signifie un point rouge sur la carte de synthèse des dégâts de gibier. Isabelle MENARD précise qu'un point rouge est une information complémentaire mais qui ne reflète pas ce qui se passe sur une UGC, plutôt ce qui se passe sur une parcelle ou une propriété ou, le plus souvent une commune.

M. Gérard ALBAT signale que l'Alagnon est cette année une zone avec des points rouges identifiés sans que soient recensés des dégâts et alors que l'enjeu de production de bois est faible. Il propose de ne pas forcément cibler la commune entière.

M. Jérémie TRUBERT explique que les données remontées sur ces massifs sont à la commune, qui constitue l'échelle de gestion de la chasse. Des plantations se font et peuvent donc créer un enjeu (donc faire évoluer le classement).

M. Guillaume ROUSSET rappelle qu'en raison du plan de relance des zones peuvent basculer en "enjeu" car on attend plus de la ressource sylvicole. Notamment, avec l'enjeu énergétique, il peut exister un enjeu y compris sur des taillis de faible valeur.

M. Eric DUBOIS ajoute que les bénéficiaires du plan de relance sont tenus à une obligation de résultat sauf cas de force majeure – et une surpopulation de gibier n'est pas reconnue à ce stade comme cas de force majeure.. Le débat sur la responsabilité du propriétaire en cas d'échec de la plantation à cause d'un déséquilibre sylvo-cynégétique n'est pas encore tranché.

M. Philippe MEUNIER veut savoir si c'est seulement « l'indicateur gibier » qui génère les causes d'un équilibre rompu. La cartographie porte effectivement uniquement sur les dégâts de gibier.

M. Philippe MACHEDA demande à tout mettre en œuvre pour ne pas en arriver à faire rembourser les subventions du plan de relance si les dégâts sont dus au gibier. Il demande d'adapter les prélèvements.

M. Julien MESTRALLET répond que cette question relative à la prise en compte des dégâts de gibier a été relayée au niveau national. La réponse est attendue dans le cadre d'une instruction technique sur les contrôles à venir.

M. Guillaume ROUSSET rappelle qu'il est possible d'agir selon différents leviers : l'augmentation des plans de chasse, la façon de conduire la chasse et la mise en place de protection des plants contre le gibier.

M. Philippe MEUNIER demande si certaines essences sont plus appétentes que d'autres.

M. Eric DUBOIS répond que les plants élevés en pépinière sont plus appétents mais qu'il faut aussi tenir compte des modalités de plantation, parfois sur des terrains trop exposés. Cependant, planter dans le recrû n'a pas le même coût.

M. Franck VITAL souligne que la responsabilité ne doit pas être totalement imputée au gibier : il faut aussi adapter les techniques sylvicoles.

M. Guillaume ROUSSET estime nécessaire de prendre en compte les efforts faits par les forestiers.

M. Eric DUBOIS rappelle que la définition de l'équilibre sylvo-cynégétique du PRFB mentionne que les plantations doivent pouvoir se faire sans protection.

M. Gérard ALBAT demande à connaître le lieu des plantations pour pouvoir agir.

M. Guillaume ROUSSET demande que les forestiers informent les chasseurs des parcelles plantées, à l'échelle locale. M. Julien MESTRALLET précise que 2600 ha de plantations sont aidées dans le cadre du plan de relance en AuRA, pour un montant d'aide d'environ 11 millions d'euros.

M. Philippe MACHEDA considère que la territorialité est importante. Il souhaite que chasseurs et forestiers se fassent confiance et s'accordent sur les actions à mener.

## **2. Ajout de la méthode Brossier-Pallu aux boîtes à outils n°1 et 2**

- Boîte à outils n°1 :

Il est rajouté une partie 4 « Les outils de médiation » où, pour l'instant, ne figure que la méthode Brossier-Pallu. La rédaction a évolué lors des échanges du dernier GT.

M. Gérard ALBAT approuve la boîte à outils n°1. Mais il souhaite aussi que la partie « 3.2- La plate-forme de déclaration des dégâts de gibier » mentionne les conclusions du CR CPSC du 31 mars 2022, prévoyant une concertation entre forestiers et chasseurs, car il considère que la transmission des déclarations de dégâts aux chasseurs doit être automatique.

Mme Isabelle MENARD lui répond que le CPSC avait demandé d'inscrire ce point à un prochain groupe technique.

Messieurs Eric DUBOIS et Franck VITAL rajoutent qu'il convient maintenant de se mettre d'accord sur les modalités de remontées des informations.

Il est aussi demandé une correction mineure : écrire « selon Brossier Pallu » dans le tableau de bilan page 7.

→ **Approbation de la rédaction de la boîte à outils n°1 par le CPSC.**

- Boîte à outils n°2 :

Des ajouts ont été réalisés pour mentionner la méthode « Brossier-Pallu » (page 7) et préciser l'acronyme « ONCFS », actuel « OFB » (page 2). Ces ajouts ont été validés en groupe technique.

→ **Approbation de la rédaction de la boîte à outils n°2 par le CPSC.**

## **3. Compte rendu du dernier CPSC du 31 mars 2022**

**Approbation du compte-rendu du CPSC.**

## **4. Points divers**

- M. Franck VITAL demande qu'un travail futur soit fait sur la définition de la parcelle, notamment en futaie irrégulière, pour ne pas partir sur une notion trop vague.

- M. Guillaume ROUSSET informe qu'une seconde formation à la méthode BROSSIER-PALLU s'est tenue en mai, en présence des représentants nationaux du CNPF, de l'ANCGG et de Fransylva. Cela traduit un dynamisme sur le sujet dont la DRAAF se félicite et qu'elle souhaite accompagner.

M. Julien MESTRALLET précise que la DRAAF envisage de lancer un appel à projets pour financer les médiations sur des territoires où forestiers et chasseurs seraient volontaires. Il reste à définir les attentes techniques et le volet financier de cet AAP.

- Peste Porcine Africaine : M. Eric DUBOIS demande s'il y a des informations récentes. M. Guillaume ROUSSET explique que le foyer en Italie est toujours actif. Plus récemment, un cas a été recensé en Allemagne à 6 km de la frontière française il y a deux mois. Il s'agit d'un cas en élevage et non en faune sauvage. Pas de cas parmi la faune sauvage en France. La PPA est très suivie et a même donné lieu à un exercice de gestion de crise en région. Il rajoute que cette maladie est réglementée donc gérée dans des instances adéquates. Un CROPSAV spécifique à la PPA s'est ainsi tenu en présence de la FRC. Si la PPA arrive en France, la gestion sera réalisée avec tous les acteurs de la faune sauvage.

M. Philippe MEUNIER demande à savoir si lorsqu'une frontière est franchie, tous les élevages sont sous embargo. Si la peste porcine africaine franchit nos frontières, M. Philippe MEUNIER demande que tous les acteurs se mobilisent pour que les mesures à prendre aient un impact au niveau régional en fonction des territoires concernés et non national.

M. Guillaume ROUSSET explique que chaque pays importateur fixe ses règles : la Chine, principal importateur, accepte la régionalisation des élevages.

## **Conclusion**

M. Philippe MEUNIER et Guillaume Rousset remercient les participants au CPSC de leur engagement et de leur écoute mutuelle.